



Une entente de principe !

Une entente de principe sur les matières sectorielles est intervenue au petit matin du 10 juin entre la FSSS et le comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux. Elle comprend plus d'une trentaine de mesures qui vont apporter des améliorations notables pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du réseau.

Nous avons réussi à éliminer tous les odieux reculs que voulait nous imposer la partie patronale. De plus, nous avons travaillé d'arrache-pied pour obtenir des améliorations pour toutes les catégories d'emplois.

Les membres de la FSSS tenaient à bonifier les clauses pour contrer la privatisation du réseau. Un comité paritaire national a été mis sur pied dans le but de maintenir des services publics de qualité, contrer la réduction d'effectifs du personnel administratif visée par le projet de loi 100, préserver les emplois et développer l'expertise des employés du réseau public.

Certains éléments s'appliquent à tous les membres comme la majoration de la contribution de l'employeur à l'assurance-collective, une de nos revendications depuis plusieurs années ! Au 30 mars 2015, cette contribution aura augmenté de 90% pour les titres d'emploi dont le maximum de l'échelle est inférieur à 40 00 dollars. Pour les autres, cette majoration atteindra 50 %.

Enfin une convention négociée !

Depuis plus de 10 ans, nos conditions de travail se détérioraient. La FSSS a tracé le chemin pour, qu'à cette négociation, toutes les catégories puissent obtenir des fruits de leur mobilisation. Ceci grâce à la solidarité entre toutes les catégories de personnel que nous représentons. La FSSS est la première organisation syndicale à conclure une entente de principe dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Pour la présidente de la FSSS, Francine Lévesque, «cette entente est très satisfaisante. Nous avons, après de multiples efforts, atteint les objectifs les plus importants pour nos membres. Nos comités de négociation ont travaillé sans relâche depuis l'automne dernier dans le but d'améliorer les conditions de travail ce qui aura, aussi, des conséquences très bénéfiques pour la qualité des services publics.»

L'entente de principe comprend des avancées majeures sur des éléments qui vont faciliter l'attraction et la rétention du personnel comme, par exemple, des majorations de prime pour le travail de soir et de nuit ou encore pour des soins critiques comme le travail aux urgences, aux soins intensifs, à l'unité néonatale, auprès des grands brûlés et aux unités coronariennes. Depuis plus de 25 ans, aucune prime n'avait été créée ou majorée !

De plus, 5 millions de dollars par année seront consacrés à des mesures visant à la mise en place de projets d'organisa-





tion du travail pour réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante et diminuer le temps supplémentaire.

D'autres percées sur des sujets qui nous préoccupent

Nous avons fait des gains sur la question des disparités régionales ; nous avons obtenu la création de comités de santé et sécurité dans les établissements ainsi qu'un comité national de la main-d'œuvre pour les préposés aux bénéficiaires.

Nous avons obtenu la parité salariale pour les secrétaires juridiques ainsi qu'une lettre d'entente pour poursuivre les travaux sur la nomenclature pour toutes les catégories d'emplois.

Nous avons également convenu, qu'avec la partie patronale, nous allons constituer un comité paritaire relatif au travail du personnel oeuvrant dans les CHSLD. Le ministère de la Santé va disposer d'un budget de 5 millions par année, pour la durée de la convention, pour la réalisation de mesures locales, régionales ou nationales.

Cette entente de principe sera présentée au Conseil fédéral de négociation de la FSSS les 21 et 22 juin prochains. Par la suite, elle sera soumise à vos assemblées générales. Soyez présente et présent.

Cela dit, on poursuit la lutte en Front commun pour les salaires et la retraite !

Vos comités de négociation FSSS



Francine Lévesque, présidente de la FSSS avec les 4 vice-présidents (Nadine Lambert, Laurier Goulet, Josée Marcotte et Guy Laurion) lors de la conférence de presse qui a suivi la nuit intensive de négociation.